

AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL A MANIFESTATIONS D'INTERET N° 2022-08 POUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'INSTALLATION ET DE L'EXPLOITATION D'EQUIPEMENTS PHOTOVOLTAÏQUES SUR LES TOITURES DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la procédure de mise en concurrence ouverte pour l'occupation temporaire du domaine public pour l'exercice d'une activité économique.

1) Cadre de consultation

La commune du Cannet des Maures est engagée dans le développement des projets de production d'énergie renouvelable et des services innovants associés à la transition énergétique pour une croissance verte.

L'objectif recherché est de produire sur son territoire l'énergie électrique nécessaire pour couvrir les besoins électriques annuels de ses équipements communaux (bâtiments communaux, éclairages publics) de manière à réduire l'empreinte énergétique sur l'environnement et participer à son échelle à l'indépendance énergétique de la France tel que définie dans la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Dans ce contexte, elle souhaite mettre à disposition les toitures des bâtiments publics des sites désignés ci-dessous, en vue de l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques :

- **Site n° 1 : Mairie, Parc Henri Pellegrin**
Bâtiments sur 2 et 3 niveaux, classé en 5° catégorie, type W
Toitures provençales en tuile canal
Superficie totale des toitures : 700 m² environ
- **Site n° 2 : Médiathèque, Avenue de la IV République**
Bâtiment sur 2 niveaux, classé en 4° catégorie, type S
Toiture provençale en tuile canal
Superficie totale de la toiture : 500 m² environ
- **Site n° 3 : Ecole élémentaire Denis Tissot, Parking Tissot**
Ensemble de bâtiments sur 1 niveau, classé en 4° catégorie, type R
Toitures provençales en tuile canal et une toiture terrasse technique
Superficie totale des toitures : 1 400 m² environ
- **Site n° 4 : Ecole maternelle Lei Pitchoun, Impasse du Lavoir**
Ensemble de bâtiments sur 1 niveau, classé en 4° catégorie, type R

Toitures provençales en tuile canal et toitures terrasses techniques

Superficie totale des toitures : 1000 m² environ

- **Site n° 5 : Salle polyvalente du Recoux**, *Pôle sports et loisirs du Recoux*
Bâtiment sur 1 niveau, classé en 3^e catégorie, type L (T et Y en activités secondaires)
Toiture provençale en tuile canal
Superficie totale de la toiture : 650 m² environ
- **Site n° 6 : Bâtiment « Le Regain » et ses annexes**, *14 rue Jean Giono*
Ensemble de bâtiments sur 1 et 2 niveaux, classé en 5^e catégorie, type W
Toitures en tuile canal et plates et toiture terrasse technique
Superficie totale des toitures : 700 m² environ

Les orientations des toitures des sites sont fournies dans l'annexe I du cahier des charges du projet.

Les candidats pourront présenter un projet pour un ou plusieurs sites, sans limite de nombre.

La présente consultation relève de l'article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Les candidats ont l'obligation d'effectuer une visite des sites. Pour ce faire, ils doivent demander un rendez-vous à l'adresse dst@lecannetdesmaures.com sur une des dates suivantes :

- Mercredi 23 novembre 2022 à 14h
- Mercredi 30 novembre 2022 à 9h
- Mercredi 7 décembre 2022 à 9h

2) Condition de la mise à disposition

L'occupant utilisera la surface mise à disposition à l'unique fin de concevoir, réaliser et exploiter des équipements photovoltaïques.

La mise à disposition prendra la forme d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, constitutive de droits réels, pour une durée de 20 ans.

Elle donnera lieu au versement d'une redevance d'occupation, dont le montant sera révisé en fonction du coefficient de révision chaque année à la date anniversaire de la prise d'effet de la convention d'occupation temporaire conformément à son article 6.3 (cf. projet de convention du dossier d'appel à projets).

3) Critères de sélection

Pour chaque site, les candidatures seront étudiées au regard de la grille de critères pondérés suivante :

Critère	Pondération
1 – Qualité technique de l'offre (description des installations, organisation et pilotage du projet...) appréciée sur l'exhaustivité et la qualité du mémoire technique, notée sur 20 points.	40 %
2 – Productivité surfacique : rapport entre la puissance installée envisagée (en kWc) et les surfaces occupées en toiture prises en compte dans le montant de la redevance (en m ²), notée sur 20 points.	20 %
Note = 20 x (Productivité proposée par le candidat / Meilleure productivité proposée)	

3 – Aptitude de recyclage de l'installation appréciée sur le contenu de la note sur l'aptitude au recyclage des panneaux (pièce 4, article 8.3), notée sur 20 points.	10 %
4 – Montant de la redevance proposée, noté sur 20 points. Note = 20 x (montant de la redevance proposée par le candidat / montant de la redevance proposé le plus élevé)	30 %

Chaque critère sera noté de façon indépendante. La note sera pondérée par le coefficient correspondant au critère.

La somme des notes pondérées des critères constituera la note globale sur 20 points.

Pour chaque site, l'offre du candidat ayant obtenu la meilleure note sera retenue.

La commune du Cannet des Maures se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des projets examinés sur la base d'une pré-analyse des propositions remises.

4) Organisation de l'appel à manifestation d'intérêt

Le présent appel à manifestation d'intérêt est publié dans le journal d'annonces légales TPBM et sur le site internet de la ville www.lecannetdesmaures.com.

Le dossier complet de l'appel à manifestation d'intérêt est à demander à l'adresse : dst@lecannetdesmaures.com

Les candidats pourront proposer des candidatures portant sur un ou plusieurs sites, de manière non limitative. Les candidatures seront présentées en français et accompagnées des pièces suivantes :

- Un dossier de candidature (DC I, DC2, présentation de l'entreprise, moyens, effectifs...)
- Le cahier des charges signé.
- Le projet de convention complété et adapté si nécessaire, signé (un projet de convention par site).
- Un mémoire technique général complet détaillant le projet, les travaux envisagés, les produits, les chiffres clés du projet, le planning prévisionnel, la redevance proposée...
- Une note précisant l'aptitude au recyclage des panneaux utilisés pour l'installation
- L'attestation de visite dûment complétée et signée par le candidat.

Les candidatures devront être envoyées à l'adresse de messagerie dst@lecannetdesmaures.com avant le **lundi 19 décembre 2022 à 16h**.

Date de publication : 14 novembre 2022